

Programme de la Formation :

BIOSECURITE DANS LES ELEVAGES DE PORCS ET SANGLIERS

Formation obligatoire pour le référent de l'exploitation (Arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés)

Organisme de formation :



Contenu de la formation

↳ **Connaitre les bases scientifiques et épidémiologiques** de la peste porcine africaine et prise de conscience de la nécessité d'adopter des mesures de biosécurité spécifiques :

- Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d'alerte ;
- Voies de contamination et de propagation ;
- Eléments de compréhension de la situation actuelle : les chiffres, l'avancement de la maladie.

Durée = 2 H 00

↳ **Être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité** en apportant des éléments méthodologiques sur la base de cas concrets (travail par les stagiaires sur leur propre cas et recherche de solutions collectivement) :

- La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018 ;
- La méthodologie du plan de biosécurité : zones publique, professionnelle et d'élevage ; flux entrants et sortants ; barrières ;
- Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l'exploitation : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des matériels et produits, l'aliment et l'abreuvement, l'aire de stockage, le quai d'embarquement, l'aire d'équarrissage, la gestion des cadavres et des effluents ;
- L'élaboration du plan de biosécurité : les documents, les difficultés et solutions.

Durée = 2 H 00

↳ **Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène :**
Étude des cas types et/ou des pratiques de chaque stagiaire et rappel des principales mesures d'hygiène en référence au guide des bonnes pratiques d'hygiène de la filière porcine (mesures d'hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation)

But : Mettre en place des mesures préventives et évaluer sa situation par rapport aux risques identifiés

Durée = 3 H 00

Les objectifs

Gestion du plan de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène dans les élevages de suidés

Date : JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Horaires : 9H-12H & 13H-17H

Lieu : Immeuble Consulaire le Puy Pinçon 19000 TULLE

Intervenants : Dr BOUBET Boris, vétérinaire au GDS 23

Le responsable de stage : Dr ROY Christelle, vétérinaire au GDS 19

Le GDS :  GDS
Corrèze

Adresse du GDS : Immeuble Consulaire le Puy Pinçon 19000 TULLE

Contacts pour s'inscrire ou s'informer :

GUERIN Marie-C tel 05.55.20.84.33 email : marie-chrystele.guerin@reseaugds.com

OU gds19@reseaugds.com au 05.55.20.89.35

Estimation du nombre de participants : 12

Maxi : 12

Mini : 6

Prérequis : Aucun

Délais d'accès : inscription jusqu'à 15 jours avant la formation

Les tarifs :

- Prise en charge pour les éleveurs contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation MSA,
- Prise en charge pour les candidats à l'installation dont le PPP est agréé ou en cours d'agrément,
- Demande de participation de 175€ TTC la journée pour les NON-ADHERENT à la Section Porcine du GDS (chèque à donner en début de formation)
- Frais de restauration à la charge du stagiaire (chèque à donner en début de formation)

Conditions Générales de formation et le règlement intérieur : Consultables sur demande

Méthodes pédagogiques : Diaporama et documents

Participation active des stagiaires

Adaptées aux types d'élevage des participants, avec exemples pratiques et concrets. Partage d'expériences (cas rencontrés, application...)

Modalités d'évaluation des capacités acquises : Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation comparé au questionnaire des connaissances avant formation

Evaluation de la satisfaction : Questionnaire de satisfaction en fin de stage

Accessibilité aux personnes handicapées : Nous pouvons adapter la formation aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier les possibilités de votre accueil dans les meilleures conditions.

Le taux de satisfaction des stagiaires sur les formations précédentes : Sans objet

Sanction de la formation : Une attestation de fin de formation vous sera envoyée à l'issue de la formation